

République Française
Département de la Haute-Savoie
Commune de MENTHON-SAINT-BERNARD

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme



REUNION PUBLIQUE

16 avril 2015 - 19h00

Salle polyvalente du Clos Chevallier

Agence des Territoires





DEROULEMENT DE LA REUNION

- ❑ Propos introductifs de Monsieur le Maire.
- ❑ Présentation du contexte législatif et réglementaire dans lequel va s'élaborer le Plan Local d'Urbanisme.
- ❑ Le débat avec vous.
- ❑ Durée de la réunion : au plus 2 heures.

POURQUOI UNE ELABORATION DU PLU ?

- ❑ Annulation par le tribunal administratif du PLU de novembre 2011.
- ❑ Le POS de 1992 redevient applicable.
- ❑ Un document ancien :
 - ❑ qui n'est plus conforme avec l'importante évolution du contexte législatif et réglementaire,
 - ❑ qui ne permet pas de répondre aux besoins et projets de la commune aujourd'hui.
- ❑ Le Conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un nouveau PLU (délibération du 08/12/2014).

UN CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN FORTE EVOLUTION

Deux évolutions majeures seront à prendre en compte pour l'élaboration de PLU :

- ▣ Les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annecien approuvé en février 2014, avec lesquelles notre futur PLU devra être « compatible ».
- ▣ Un renforcement de l'application de la loi Littoral sur les rives des lacs alpins qui nous amènera très probablement à reconsidérer certaines orientations prises dans le PLU annulé.

Qu'avons-nous fait de notre territoire ?

Un peu d'histoire s'impose pour
comprendre l'avenir...



Où vivons-nous ?

Au sein d'un bassin de vie exceptionnel .
... et demain ?

Peut-être au sein d'une métropole!

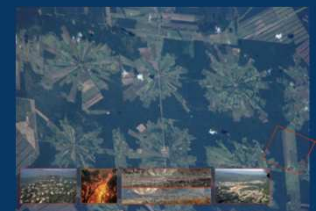
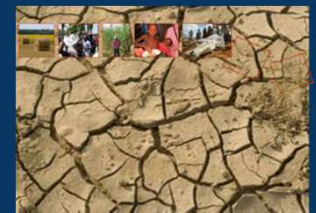


LA NÉCESSITE D'UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE...



Des préoccupations sociétales prégnantes...

- ❑ Les limites de la ressource
- ❑ La consommation de l'espace
- ❑ Les enjeux de la mobilité
- ❑ La biodiversité
- ❑ L'accessibilité au logement
- ❑ La qualité de vie



Le développement durable...

Une nécessité et une urgence face ...

...aux dysfonctionnements en cours

"Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".



(Rapport BRUNTLAND 1986)

■ Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires...

LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)

Un texte majeur, qui a rénové le cadre juridique des politiques urbaines ...

Une "révolution culturelle" dans l'aménagement du territoire...

**DEVELOPPEMENT DURABLE
ET QUALITE DE VIE**

COHERENCE ET EQUILIBRES

SOLIDARITE ET PARTAGE

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires...

LES LOIS "GRENELLE"



LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MAITRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

PRÉSERVER ET GÉRER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS

PRÉSERVER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT TOUT EN STIMULANT L'ÉCONOMIE

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS SOCIÉTALES EN COURS

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires...

LA LOI ALUR



A word cloud containing various terms related to the ALUR law, including: PROPRIÉTAIRES, URBANISME, LOI ALUR, LOGEMENTS SOCIAUX, GARANTIE UNIVERSELLE, COPROPRIÉTÉS, RÉGULER, TRANSPARENCE, CONSTRUIRE, INNOVER, ENCADREMENT DES LOYERS, PROPRIÉTAIRES, RÉGULER, #ALUR, LOCATAIRES, ÉCOLOGIQUE, GARANTIE UNIVERSELLE, URBANISME, SIMPLIFICATION, SYNDICS, ÉTALEMENT URBAIN, LOGEMENTS SOCIAUX, and ENCADREMENT DES LOYERS.

PRÉSERVER
LES ESPACES
NATURELS ET
AGRICOLES

OPTIMISATION DE L'USAGE DE
L'ESPACE

RÉDUCTION DE
L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

LUTTER
CONTRE
L'ÉTALEMENT
URBAIN

MAITRISE DE L'URBANISME
COMMERCIAL

Où vivons-nous ?

Au sein d'un bassin de vie exceptionnel ...



... et demain ?

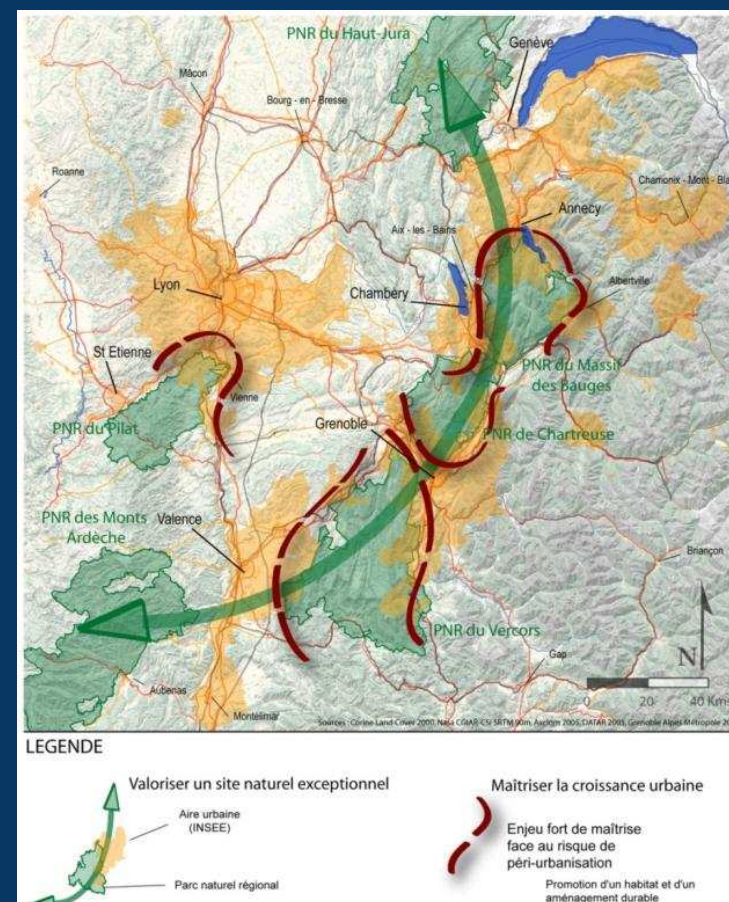
Le contexte territorial ...

L'arc alpin et ses métropoles :

- ❑ Aire métropolitaine lyonnaise,
- ❑ Agglomération genevoise,
- ❑ Sillon Alpin (espaces de coopération et grands territoires).

La Haute-Savoie et l'espace transfrontalier :

- ❑ Une région dynamique et attractive, mais un espace contraint et limité.
- ❑ Un territoire riche et fragile, par ses contrastes et ses diversités.
- ❑ Un bassin de vie exceptionnel.



UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE...

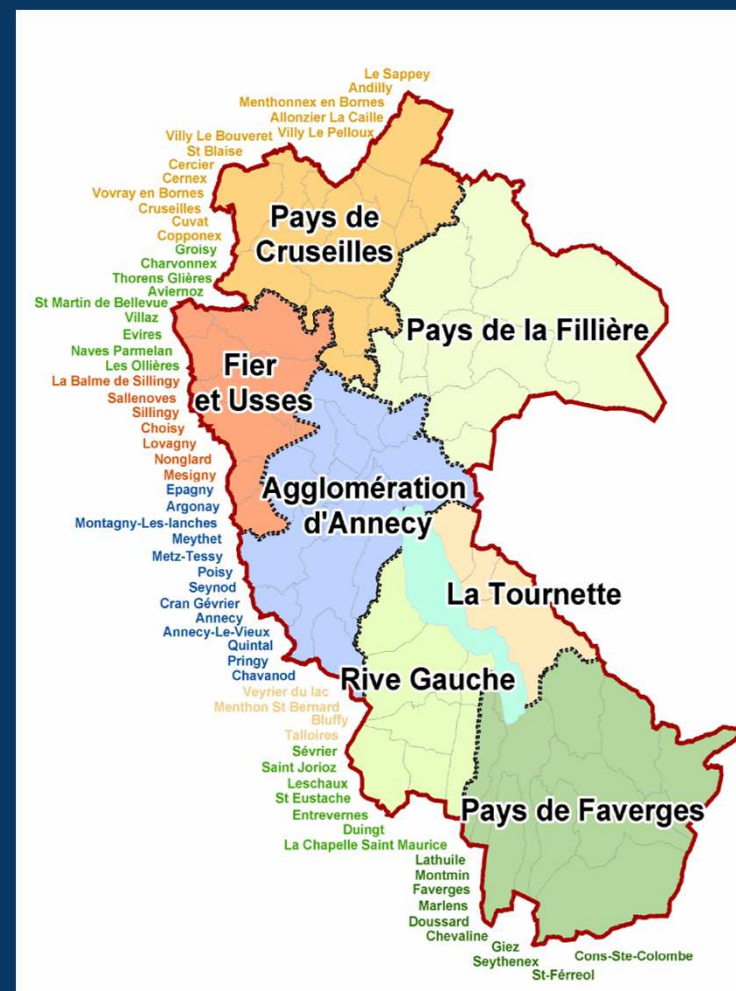


Un territoire qui s'organise...

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin annécien

- Un cadre de cohérence et référence pour les différentes politiques menées sur un territoire, sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace,...

Le futur PLU de MENTHON-SAINT-BERNARD aura une obligation de compatibilité avec ce dernier...



Périmètre du SCOT du Bassin Annécien

Un territoire qui s'organise...

... auquel MENTHON-
SAINT-BERNARD participe



Un projet de protection et de valorisation
du territoire des rives du lac d'Annecy

Un territoire qui s'organise...



Un projet de valorisation des paysages



Un projet pour la trame écologique



Un projet pour l'agriculture

DU CONTEXTE TERRITORIAL...

... au projet de territoire pour Menthon-Saint-Bernard

La nécessité d'une vision plus globale et durable
du développement et du positionnement de nos territoires



Le SCOT du bassin annecien approuvé en 2014
Un projet de préservation de la rive Est du lac



**UN OBJECTIF DE LIMITATION DE L'URBANISATION
ET DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE
A POURSUIVRE POUR LE PLU DE MENTHON-SAINT-BERNARD**

Du contexte territorial...

... au projet de territoire pour Menthon-Saint-Bernard

Des évolutions
accentuées,
des phénomènes
exacerbés...

- Une forte attractivité résidentielle et touristique
- Une pression foncière croissante

La nécessité d'une vision plus « durable » et plus
« soutenable » de notre développement



Des tendances à
accompagner
et à maîtriser
pour définir...

- Un projet pour la protection de notre patrimoine exceptionnel, notre cadre de vie
- Un projet pour la vie de proximité, notre qualité de vie

LE PLU DE MENTHON-SAINT-BERNARD... ...UN PROJET DE TERRITOIRE DURABLE

Pour un développement nécessairement « limité » et
harmonieux



Nos objectifs...

Maîtriser notre développement pour préserver notre identité et notre patrimoine...

- ▣ nature, agriculture, paysages, habitat, emplois



Nos objectifs...

Conforter notre centre-village pour notre qualité de vie...

- ▣ vie de proximité, renforcement des services, commerces et équipements, vie associative



Nos objectifs...

Poursuivre la diversification de l'offre en logement pour renforcer l'équilibre social et générationnel de notre population...

- ▣ les jeunes, les anciens, pour un village vivant



Nos objectifs...

Préparer les enjeux de la mobilité de demain pour notre confort...

- ▣ permettre la diversification de l'offre, limiter les nuisances



Nos objectifs...

Soutenir le développement économique pour la vie et l'animation du village...

- ▣ emplois, services, cadre de vie



Nos objectifs...

Prendre en compte et limiter les risques et nuisances...

- ▣ protection, sécurité, environnement, qualité de vie



L'élaboration du PLU :

Face aux enjeux de demain...

l'avenir de la commune passe par son confortement comme :



Cette orientation fondamentale est engagée depuis plusieurs années...

et confirmée dans les objectifs de l'élaboration du PLU.

LA DÉMARCHE ET LE CONTENU DU PLU :

1

DELIBERATION du Conseil Municipal

- Prescrivant le PLU
- Précisant les modalités de la concertation avec la population.

2

CONSULTATIONS / PORTER A CONNAISSANCE ETUDES / DIAGNOSTIC

3

DEBAT PUBLIC du Conseil Municipal

- Débat sur les orientations du PADD
- Délibération tirant le bilan de la concertation.

4

ARRÊT DU PROJET par le Conseil Municipal

- Délibération.
- Transmission aux personnes associées et consultées (3 mois).

5

ENQUÊTE PUBLIQUE par arrêté du Maire

- Dossier + registre d'enquête à disposition du public (1 mois).
- Permanence d'un Commissaire Enquêteur (nommé par le T.A.).

6

APPROBATION DU PLU par le Conseil Municipal

- Délibération après examen des avis + du rapport d'enquête,
- et modification éventuelle (finale) du projet.

CONCERTATION

LA DÉMARCHE ET LE CONTENU DU PLU

du POS ... au "PLU Grenelle" :

Des objectifs d'ordre général	▶	Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) <i>Nouveau</i>	Pièce 3
Des objectifs spécifiques à des secteurs en particulier	▶	Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) <i>Nouveau Opposable</i>	Pièce 4
Une transcription des objectifs en règles d'urbanisme et politique foncière	▶	Le plan de zonage et des emplacements réservés Le règlement	Pièce 1.1 5
Des documents explicatifs et justificatifs	▶	Le rapport de présentation	Pièce 2a
		Le rapport d'évaluation Environnementale (art. L 121.10 du CU) <i>Nouveau</i>	Pièce 2b
Les autres pièces	▶	Les annexes (document graphique annexe, servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires).	Pièces 1.2 6 7